



## ECO-INDUSTRIES La croissance d'une filière

**C**onsommer moins d'énergie, produire propre, traiter les pollutions de l'air, de l'eau et des sols suppose le développement d'une offre éco-industrielle innovante et compétitive. Dans ce domaine, la France dispose d'une base économique solide. Mais il faut aller plus loin. A défaut, notre pays prend le risque de passer à côté d'une extraordinaire opportunité de création d'activité, d'emplois et de valeur. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer en ce sens. Les mesures, mises en place dans le cadre du plan Ecotech 2012, constituent un premier élément de réponse. En toile de fond : la création d'un véritable pôle d'excellence éco-industriel.

Dossier réalisé par Guillaume Catelamme, Anna Hagège et Guillaume Tixier.

## Eco-industries : valoriser un secteur mature

Face aux nouvelles contraintes environnementales, les éco-entreprises ont un rôle majeur à jouer en offrant services et produits innovants. Des dispositifs se mettent en place pour soutenir leurs initiatives.

**F**aire de la France un centre international d'excellence en matière d'écotechnologies, c'est l'objectif du plan Ecotech 2012 porté par le Comité stratégique des éco-industries (Cosei) mis en place par le gouvernement en juillet 2008. Plus prosaïquement, il s'agit de favoriser dans notre pays le développement d'un tissu d'éco-entreprises sachant tirer pleinement profit de la croissance rapide de ces marchés. Pour Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, cette initiative repose sur la conviction que la révolution « verte » qui s'annonce doit être une nouvelle révolution industrielle. « *Aucun des enjeux environnementaux ne trouvera de réponse s'il n'y a pas des entreprises industrielles pour mettre au point des produits*



REUTERS - R. ESCHER



Luc Chatel au Salon Pollutec en décembre dernier. Ci-dessous, maintenance de chaufferie (Dalkia pour l'industrie).

et commercialiser des services », a indiqué le ministre, à l'occasion de la présentation du Cosei.

Selon l'OCDE, le marché mondial des écotechnologies représenterait environ 550 milliards d'euros par an. Les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon se partageant, à eux trois, 85 % de cette manne. La France se situerait au quatrième rang mondial derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Une étude du Boston consulting group (BCG), mandaté par le ministère chargé de l'Industrie, a évalué en 2008 à 60 milliards d'euros par an le poids économique des éco-industries dans notre pays. Elle estime qu'une politique industrielle de développement des éco-industries, en lien avec le respect des engagements du Grenelle de l'environnement, pourrait représenter, en 2020, une augmentation de l'activité directe de près de 50 milliards d'euros par an et générer la création de 280 000 emplois nouveaux, pour un impact positif sur la balance commerciale de l'ordre de 25 milliards d'euros par an.

### Des géants aux très petites entreprises

En France, le marché est dominé par deux géants : Veolia Environnement et Suez Environnement. Veolia Environnement, spécialisé dans la gestion de l'eau, des déchets et de la propreté industrielle, des transports et de l'énergie, générant, en 2007, 32 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit une progression de 14 % par rapport à 2006. Suez, qui, grâce à sa fusion avec GDF, est devenue un des leaders mondiaux de l'énergie, a introduit en Bourse sa filiale Suez Environnement, en juillet dernier. Celle-ci se concentre désormais sur son métier : le traitement de l'eau

et des déchets, avec un chiffre d'affaires de près de 12 milliards d'euros et une croissance de l'ordre de 6,5 % en 2006.

Face à ces deux acteurs de référence, des groupes « challengers » tels que Saur (gestion de l'eau et des déchets), Nicollin (gestion des déchets), Serpol (traitement des pollutions et des déchets), Séché (traitement et stockage des déchets), CNIM (traitement des déchets, de l'air, de l'eau, mise en conformité de chaudières industrielles)... ainsi qu'un très grand nombre de PME et TPE majoritairement prestataires de services (conseil, étude, ingénierie) commencent à se faire une place au soleil. Pour se démarquer de leurs concurrents, ils ont choisi une stratégie de niche en développant des technologies pointues dans leur domaine d'excellence ou, à l'inverse, une stratégie de diversification pour limiter les impacts conjoncturels sur un seul secteur.

Pour autant, la France ne doit pas s'endormir sur ses lauriers. Car si notre industrie est bien présente dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets ou du traitement des pollutions locales (air, bruit, sol), qui représentaient, en 2008, 29 milliards d'euros et 180 000 emplois, elle demeure plus en retrait sur les nouveaux champs de développement que sont l'efficacité énergétique du bâtiment, la biomasse et les biocarburants ou encore le recyclage et la valorisation énergétique des déchets. En 2008, ces filières généraient 27 milliards d'euros d'activité et employaient 200 000 personnes. Un déploiement de masse pourrait les amener à représenter 50 milliards d'euros et 400 000 emplois en 2020.

## **Marché des éco-industries : les mesures du plan Ecotech 2012**

Les mesures gouvernementales (allocation de quotas dans l'industrie, crédits d'impôt dans le logement, bonus-malus dans l'automobile...), pourraient donner une nouvelle vigueur à ce secteur désormais mature. Le bâtiment, avec les dispositifs de TVA réduite et de crédit d'impôt pour les procédés permettant les économies d'énergie, profite déjà de cet essor. Même embellie dans le secteur des énergies renouvelables, porté lui aussi par les mesures incitatives. Les filières énergie éolienne, énergie géothermique, énergie solaire photovoltaïque, énergie solaire thermique, énergie hydraulique, bois énergie, biocarburants et autres secteurs de la biomasse sont donc toutes appelées à tirer la croissance de demain. Elles pourraient représenter en 2020 environ 11 milliards d'euros d'activité en France et favoriser la création de 20 000 emplois nouveaux.

Comment accompagner le développement de ce marché, c'est le sujet sur lequel a planché durant six mois le Cosei avant de rendre ses conclusions, le 2 décembre dernier, en marge du Salon Pollutec. L'occasion pour Luc Chatel d'annoncer six mesures inscrites au plan Ecotech 2012. Elles prévoient notamment le lancement d'un appel à projets de R&D sur les écotechnologies, doté de 30 millions d'euros sur trois ans, somme à laquelle viennent s'ajouter les 60 millions d'euros que France Investissement (dispositif public de soutien au financement des PME françaises) va orienter vers ce secteur. Une initiative qui devrait permettre, selon le secrétaire d'Etat, « à des produits

*porteurs d'un réel progrès écologique de trouver les financements qui leur manquent ».*

Autre mesure annoncée : le renforcement des contrôles d'étiquetage destinés à informer les acheteurs sur des produits écoresponsables. Luc Chatel a chargé la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) d'engager un programme de contrôles du dumping environnemental. Il concernera l'étiquetage CO<sub>2</sub> des véhicules mais aussi celui des ampoules et des lampes, des peintures ou des revêtements de sol (moquettes, parquets, linoléum) sur le critère Composés organiques volatils.

Il est par ailleurs prévu la création, avec le Medef, d'un prix TIC et développement durable pour récompenser les meilleures innovations ayant un impact sur l'environnement ainsi que la création d'un écoportail



**La gestion  
des déchets :  
une activité  
en évolution  
permanente.**

afin de valoriser les produits et services des industries de l'environnement. Un groupe de travail et de concertation entre les différents pôles de compétitivité concernés par les écotechnologies sera en outre mis en place « pour aboutir à une charte de coopération renforcée entre pôles sur le modèle aéronautique, voire d'en créer un nouveau sur les technologies de l'environnement », a commenté la secrétaire d'Etat. Il devra aussi structurer les compétences en matière d'écotechnologies sur le territoire en vue de la labellisation éventuelle de pôles « ecotech » et mettre en place rapidement le financement d'outils de création de nouvelles entreprises, de type incubateurs, en lien étroit avec la communauté des financeurs et tout particulièrement les *business angels*. Enfin, une dernière mesure prévoit la définition d'un référentiel des éco-activités d'ici à la fin du premier semestre 2009, afin notamment de connaître et structurer le secteur et permettre la mise en place d'un tableau de bord de suivi semestriel des activités éco-industrielles. L'ensemble de ces mesures sera opérationnel au premier semestre 2009. ■

## « Les écotecnologies peuvent devenir un domaine d'excellence français »



PHOTOS : J. RICARD/SIRONA

**GILBERT SANTINI** (à gauche), chef du Bureau Energie, Environnement, Matériels mobiles spécialisés à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS).

**THIERRY RIMBON**, chargé de mission Energie, Environnement, Matériels mobiles spécialisés à la DGCIS.

Quels sont les atouts des éco-industries ? Quels moyens mettre en œuvre pour impulser leur essor ?

**Industries : Quel est le potentiel de développement des éco-industries en France ?**

**Thierry Rimbon :** Le rapport Chambolle consacré aux écotecnologies et remis au Premier ministre en 2006 indique que leur part dans le PIB en France est de l'ordre de 2,5 %. C'est bien moins que l'Allemagne, 3,1 %, et moins encore que le Danemark avec ses 4,4 %. Le rapport estime que la part des écotecnologies dans le PIB français peut augmenter de 0,3 à 0,5 %. Nous avons tous les atouts en main pour que ce domaine devienne une spécialité d'excellence au même titre que l'aéronautique, le nucléaire ou le ferroviaire.

**Industries : Les nouvelles contraintes réglementaires ne sont-elles pas un frein à l'essor des éco-industries ?**

**Gilbert Santini :** La réglementation profite d'abord à l'environnement lui-même, cela va de soi. Mais à l'industrie également car elle est appelée à être adoptée dans tous les pays à terme. Le fait de s'y être préparé de longue date constitue un atout dans la compétition internationale. La réglementation, la normalisation peuvent donc devenir un moteur de progrès technique, d'innovation et de compétitivité, à condition

qu'elles soient mises en œuvre avec intelligence : le « dosage » réglementaire, l'échéancier d'application doivent être étudiés avec soin au risque de provoquer des effets néfastes dans le cas contraire.

**T. R. :** Prendre une longueur d'avance en matière réglementaire présente un autre intérêt : cela permet d'exposer aux autres pays une vision structurée de la politique environnementale et de leur proposer sa propre conception de la réglementation en la matière.

**G. S. :** Mais il faut veiller à ce que sur au moins l'ensemble du marché européen, les produits mis en circulation respectent la réglementation environnementale, ce qui, aujourd'hui, est loin d'être le cas. Les règles dans ce domaine doivent s'appliquer équitablement à toutes les parties prenantes.

**Industries : Avez-vous des exemples d'écotecnologies qui permettent de diminuer l'impact des industries sur l'environnement et, en même temps, de gagner en compétitivité ?**

**G.S. :** Nombre de technologies propres sont aujourd'hui disponibles. Elles se substituent de façon très efficace aux technologies traditionnelles avec beaucoup moins d'impact négatif sur l'environnement. Par exemple, le traitement de surface par électrolyse en voie aqueuse, qui consiste à déposer une couche de métal sur un objet, est encore couramment utilisé malgré des rejets qui peuvent être fortement polluants en l'absence de traitements *ad hoc*.

Pourtant de nouveaux procédés de dépôt sous vide ou par projection de plasma sont disponibles. Ils sont certes intrinsèquement plus coûteux, notamment si les externalités ne sont pas chiffrées, mais permettent de réduire notablement ces pollutions. Il faut donc œuvrer pour que ces technologies « sur étagère » puissent rapidement se diffuser dans le tissu des industries concernées.

**Industries : Encore faut-il que les industriels soient informés de l'existence de procédés plus respectueux de l'environnement...**

**G. S. :** C'est pourquoi nous avons lancé une étude de grande ampleur permettant d'identifier les sec-

teurs industriels qui pourraient, avec le plus grand bénéfice, mettre en œuvre des techniques de production plus durables, moins « impactantes » en matière d'environnement, de prélèvement de ressources naturelles, de consommation d'énergie et de réchauffement climatique. Cette étude débouche sur des mesures qui permettront de développer l'offre des éco-industries nationales.

**Industries : C'est aussi l'objectif du plan gouvernemental Ecotech 2012 mis en œuvre par le Comité stratégique pour les éco-industries. Quel est le rôle de cette instance ?**

**G. S. :** Le Cosei est composé de chefs d'entreprise et de personnalités qualifiées en matière d'industries et de technologies de l'environnement. Sa mission est simple : formuler des propositions à partir d'un état des lieux du secteur en termes de forces et de faiblesses mais aussi de perspectives d'évolution. Des groupes de travail ont été formés : ils sont chargés d'étudier les moyens de renforcer le développement des petites et moyennes éco-industries ; de favoriser l'éco-innovation et la diffusion des écotechnologies ; de tirer profit de la réglementation et de la normalisation environnementale comme explicité supra. C'est sur la base de ces travaux que le gouvernement a arrêté des mesures qui seront applicables dans le cadre du plan Ecotech 2012.

**Industries : Quel est le rôle de votre direction en la matière ?**

**G. S. :** Elle met en œuvre plusieurs instruments de financement puissants dont le fonds unique interministériel qui contribue à la labellisation de projets de R&D dans le cadre des pôles de compétitivité. Depuis 2005, 86 projets écotechnologiques ont ainsi été aidés pour un montant de 120 millions d'euros. Autre dispositif important : les actions collectives. Elles permettent d'accorder une aide financière à un ensemble



JEREMIE ZELER

**Une des activités de Suez Environnement : la déconstruction de véhicules.**

**G. S. :** Il est vrai que la France manque de « grosses PME » dans le secteur des écotechnologies, c'est-à-dire d'entreprises de 500 à 2 000 salariés. Une solution serait de leur faciliter l'accès aux marchés publics – premier poste marchand en France avec 18 % du PIB – et aux marchés de grands comptes. On peut encourager les collectivités locales et les grandes entreprises à adopter une démarche citoyenne consistant à faire appel plus systématiquement à leurs compétences. C'est ce qu'a fait le Commissariat à l'énergie atomique, par exemple : la part des PME dans ses achats est passé de quelques pour cents à 25 % en quelques années grâce à une politique volontariste en la matière. En échange, les PME doivent s'associer pour faire des offres groupées (proposer un système clé en main plutôt que des équipements, matériels ou services disjoints). Là encore, les actions collectives peuvent les y aider. ■

**Aides écotechnologies accordées par l'Etat et ses agences (Période 2005 à 2007)**

Origine des aides	Nombre de projets	Montant des aides octroyées (millions d'euros)	Commentaires
Fonds unique interministériel	86	120	Subventions
Oséo ISI (Innovation stratégique industrielle) (ex – AII)	8	376	subventions et avances remboursables
ANR (Agence nationale de la recherche)	399	506	subventions
Oséo	1 079	86,9	subventions et avances remboursables
Total	1 572	1 088,9	

De 2005 à 2007, l'Etat et ses agences ont accordé plus d'un milliard d'euros d'aides à plus de 1 500 projets dans le domaine des écotechnologies.



PHOTOS : IREX

## L'innovation, fer de lance du développement des éco-industries

Aucune éco-entreprise ne peut espérer percer sur son marché sans innover. Pour accompagner les PME dans le domaine de la R&D, plusieurs structures ont été mises sur pied.

**L**es PME éco-industrielles sont plus innovantes que la moyenne des entreprises françaises. Elles consacrent environ 3 % de leur chiffre d'affaires à la R&D. Ce n'est pas un hasard : dans ce secteur en plein développement, qui identifie tous les jours de nouveaux besoins, il faut chercher la solution la plus efficace aux problèmes d'environnement et d'énergie. Pour aider ces PME sur le difficile chemin de l'innovation, l'Etat, ses agences de soutien ou encore les pôles de compétitivité apportent tout leur savoir-faire.

### Pôles et réseaux

Les pôles de compétitivité ont pour vocation la mise en place de partenariats publics-privés, le renforcement de la coopération industrie-recherche et la création d'une dynamique régionale. Les collectivités locales, le fonds unique interministériel (FUI), Oséo, sont des financeurs potentiels des projets de R&D émergeant de ces pôles qui sont également soutenus par des structures locales ou régionales.

En 2008, suite à l'appel à projets national lancé par l'Etat, quatre nouveaux projets de recherche et développement portés par les pôles de compétitivité concernant les écotechnologies ont été validés et

bénéficieront de financements : Arcam (traitements anticorrosion) par Aerospace Valley et Viameca, Nosica (émissions des moteurs Diesel) par Automobiles haut de gamme et Axelera, Neofertil (biofertilisants) par Agrimip Innovation, et Cleanlease (nettoyage par laser) par le pôle Route des lasers. Mais jusqu'à présent, l'Etat n'a jamais labellisé un pôle de compétitivité exclusivement consacré aux éco-industries.

Marc Dufau, chargé d'affaires environnement-énergies renouvelables à la direction de l'innovation d'Oséo, est un des experts chargés d'évaluer la pertinence des pôles prétendant à une labellisation. Il explique : « Environ 37 pôles, sur les 71 labellisés par l'Etat, intègrent des thématiques du développement durable : transport, énergie ou environnement. Mais aucun pôle ne leur est dédié. Pour une raison toute simple : les problématiques éco-industrielles sont transversales ».

Au niveau régional, des structures issues des conseils généraux ou des chambres de commerce et d'industrie tissent, avec les pôles de compétitivité ou en dehors de ceux-ci, des réseaux d'éco-industries. Le CD2E dans le Nord - Pas-de-Calais, l'Apesa en Aquitaine, le réseau éco-industries Yveline-Val d'Oise ou encore Rhônalpénergie-Environnement sont autant d'exemples d'agences extrêmement actives qui participent à l'émergence de projets.

### Oséo : financeur incontournable

Oséo, établissement public de l'Etat, a pour mission de favoriser l'innovation et la croissance des PME. « Traditionnellement, nous soutenions les PME innovantes de moins de 2 000 salariés, précise Marc Dufau. Aujourd'hui, le programme d'innovation stratégique industrielle (ISI), doté d'un budget d'intervention de 300 millions d'euros pour l'année 2008, nous permet d'aider les entreprises jusqu'à 5 000 salariés. »

En 2007, Oséo a soutenu 203 projets liés à l'environnement (hors énergies renouvelables) pour un montant annuel de plus de 15 millions d'euros soit une progression de plus de 30 % par rapport à 2006. Plus de la moitié des initiatives soutenues concernent le traitement de l'eau et des déchets. Le nombre de projets aidés dans le secteur de l'énergie est passé de 110 en 2005, 203 en 2006 à 280 projets en 2007 pour un montant d'intervention de 27,4 millions d'euros (67 % d'augmentation par rapport à l'année précédente).

## ANR : un programme dédié

L'ANR (Agence nationale de la recherche) soutient l'innovation dans le secteur éco-industriel essentiellement par le biais du Programme de recherche sur les écotechnologies et le développement durable (Precodd). « *Ce programme est la principale contribution française à la feuille de route d'Etap, programme d'action européen en faveur des écotechnologies lancé en 2004 par l'Union européenne qui vise à accroître la demande en la matière et à créer un terrain fertile pour l'éco-innovation* », indique Philippe Freyssinet, responsable du département Energie durable et environnement de l'Agence. Depuis la mise en place du Precodd en 2005 et avec l'appui de l'Ademe, l'ANR a financé 56 projets pour un montant total de 33,4 millions d'euros dont environ un tiers affecté à des partenaires privés. L'ANR gère également des programmes orientés vers le photovoltaïque, le transport, les bioénergies, les piles à combustible, le captage et le stockage de CO<sub>2</sub>.

## Ademe : agence du troisième type

La vocation de l'Ademe est de stimuler les secteurs de la performance énergétique et des énergies renouvelables. Daniel Clément, son directeur de la recherche, parle à son sujet « d'agence du troisième type » : « *Nous ne sommes ni une agence au service de l'innovation comme Oséo ni une agence pour favoriser la recherche comme l'ANR. Notre rôle est de mettre en*



PHOTOS : VECOLIA



Agences, pôles, programmes : leur alliance crée de véritables synergies de R&D.

*œuvre la politique publique en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Bien sûr, nous travaillons ensemble : nous faisons bénéficier ces agences de notre expertise et de notre proximité du terrain* ». L'Ademe, qui soutient activement la diffusion des écotechnologies et le développement des éco-entreprises en France comme à l'export, sert également de point de contact national sur les programmes européens de R&D.

## La recherche européenne

L'Europe ne soutient pas l'innovation des éco-industries uniquement par des directives. Elle met également en place des programmes multilatéraux ou bilatéraux pour favoriser la recherche et l'innovation. Avec un budget de 53,3 milliards d'euros représentant plus de 60 % d'augmentation par rapport au 6<sup>e</sup> PCRD (Programme-cadre de recherche et développement), le 7<sup>e</sup> PCRD vise à renforcer les capacités de recherche de l'Union européenne. L'environnement et l'énergie font l'objet de deux thèmes distincts dans ce programme-cadre qui compte 10 thématiques prioritaires.

Complémentaire au PCRD, le Programme pour la compétitivité et l'innovation, géré par la Commission européenne, vise cette année, à soutenir une quarantaine de projets éco-innovants d'expérimentation pilote et de première utilisation commerciale. Clôturé début septembre, l'appel à projets déblocquera un enveloppement de 28 millions d'euros, consacrés au financement de projets portant sur les déchets et le recyclage des matériaux, la construction durable, la production propre dans le secteur alimentaire boisson et la gestion de l'environnement par les entreprises.

Autre dispositif de soutien européen à la recherche : le programme Euréka. Axé sur la coopération entre les entreprises et les instituts de recherche européens, il se distingue du PCRD par son approche ascendante : les projets sont menés à l'initiative des industriels eux-mêmes et non sur appels d'offres, et leur financement est principalement assuré par les Etats membres du dispositif, soit 34 à ce jour. Ces projets visent des marchés européens ou internationaux.

L'un des programmes d'Euréka concerne directement les éco-industries : il s'agit d'Eurogia+ consacré aux nouvelles technologies de l'énergie. Il dispose d'un budget de 1 milliard d'euros sur cinq ans, constitué à parts égales de fonds publics et de fonds privés. Ce « cluster » rassemble 27 industriels et 17 instituts de recherche européens, bénéficie du soutien de 15 pays de l'Union et a initié un partenariat avec les pôles de compétitivité français spécialisés en énergie (Capénergies, Derbi, Tenerrdis) ainsi qu'avec plusieurs pôles de compétences allemands.

Tous ces dispositifs se complètent : les agences françaises relayant les initiatives et les soutiens de la Communauté européenne. Oséo est très lié au programme Euréka tandis que l'Ademe, point de contact thématique pour le 7<sup>e</sup> PCRD, intervient dans l'élaboration des cahiers des charges des appels à projets de l'ANR... Cette articulation doit permettre aux éco-industries françaises de conquérir le marché européen et, au-delà des frontières communautaires, de s'imposer à l'export. ■

## Les partenariats profitent à tous

Le CIRSEE, principal centre de recherche de Suez Environnement, emploie 120 chercheurs, experts dans les domaines de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets. Ils travaillent sur une soixantaine de projets, dont certains issus de partenariats, tels que le projet Perle, soutenu par l'ANR dans le cadre du Precodd. Il s'agit de la mise au point de méthodes de prélèvement, de détection et d'analyse fiables et rapides des légionelles dans les eaux usées... Ce projet a permis d'effectuer un véritable saut technologique qui a des retombées dans de nombreux métiers, même hors du secteur de l'assainissement (la climatisation, par exemple). Pour Philippe Gislette, qui dirige le CIRSEE, « *l'intérêt principal de ce type de partenariat est le rapprochement de la recherche publique et de la recherche privée qui nous donne accès à la recherche fondamentale. Cela génère des innovations importantes* ». Mais ce n'est pas tout : « *Nous entraînons avec nous des TPE et des PME, en qualité de sous-traitant ou de fournisseur. Les grandes entreprises comme la nôtre ont un rôle à jouer pour soutenir le secteur, notamment en favorisant l'implantation de PME françaises à l'étranger dans le cadre de partenariats industriels.* »



ENVIRONNEMENT SA



NNMELD O - VITOCHA



## International : les éco-

Pour les PME du secteur des éco-industries, la croissance passe par l'export.  
Acquérir les informations utiles sur ces marchés, réussir à s'y imposer, monter des partenariats : des solutions existent.

**P**artout dans le monde, le développement durable a le vent en poupe. La préservation de notre planète et de ses ressources naturelles est devenue une préoccupation majeure. Résultat : les entreprises spécialisées dans les métiers de l'environnement, du traitement de l'eau, des déchets ou encore des énergies renouvelables se développent à vive allure. Tout compris, le marché mondial des éco-entreprises génère près de 500 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, un montant équivalent à celui du secteur de la pharmacie ou de l'aérospatiale. Pour devenir une entreprise qui compte dans ce secteur, mieux vaut donc être dans la course.

Le marché mondial des éco-industries recèle d'importants potentiels de développement. Les pays émergents ou en transition sont aujourd'hui en plein essor et demandeurs d'écotechnologies. Ceux-ci sont confrontés à la nécessité de mettre en place des infrastructures permettant l'accès à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement. Ils ont aussi besoin de gérer et de traiter leurs déchets, et de lutter contre la pollution. La présence d'entreprises françaises dans ces pays devrait, à terme, constituer un élément moteur pour l'exportation.

Au hit-parade mondial des pays exportateurs d'éco-industries, la France occupe la quatrième place derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. Un résultat dû à l'activité des deux géants français Veolia et Suez Environnement, mais aussi, d'une myriade de PME et TPE développant des stratégies très pointues dans leurs domaines d'excellence. A ce jour, les éco-entreprises françaises



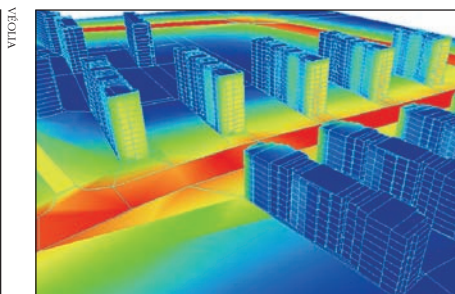
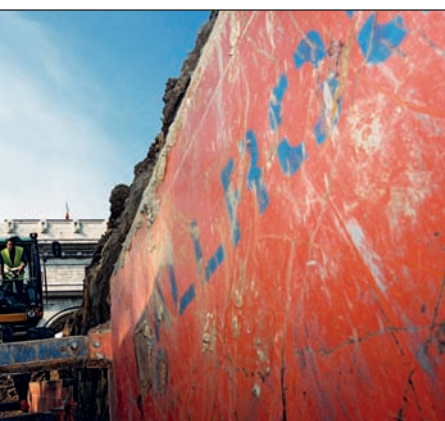
SUEZ ENVIRONNEMENT

exportent pour 44 % en Europe, 20 % en Afrique et Asie, 20 % au Moyen Orient et pour 16 % dans le reste du monde. Les moyens que les entreprises mobilisent dans de nombreux pays étrangers sont importants : environ 30 % de leur potentiel total, si l'on tient compte à la fois des exportations et de la production réalisée hors de France. Car, au-delà du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation (15 %), les entreprises du secteur sont largement implantées hors de nos frontières : filiales ou participations dans des entreprises de droit local. D'importants investissements directs ont été effectués par des groupes français, dont certains, en matière notamment de traitement de déchets et d'eaux usées, réalisent désormais plus de la moitié de leur activité hors de France. Les PME ne sont pas en reste même si elles ont plus de difficultés à se développer sur le marché international. Parfois entraînées dans le sillage des grands groupes, elles bénéficient depuis une dizaine d'années, du coup de pouce des pouvoirs publics qui les incitent à sortir des frontières hexagonales.

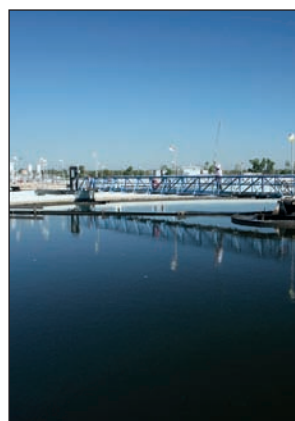
### Promouvoir le savoir-faire « made in France »

Pour se lancer à la conquête des marchés étrangers, les PME bénéficient d'une panoplie de services et de conseils émanant de différentes institutions assurant la promotion à l'étranger de l'innovation et du savoir-faire « made in France ». Au premier rang desquelles Ubifrance et le réseau des missions économiques qui organisent opérations de prospection, colloques techniques, séminaires et participations aux salons internationaux. « Grâce aux relais des missions économiques à l'étranger, nous sommes en mesure de fournir aux entreprises les informations les plus précises sur un marché ou un pays », précise Carole Cunisset, chef du service Energie et Environnement chez Ubifrance. Forte de ces actions, l'agence indique avoir accompagné 340 éco-entreprises dans diverses actions à l'exportation en 2007.

Autre acteur de la promotion des éco-entreprises à l'étranger : le club Ademe International. Créé en 1997 avec l'appui des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce extérieur, le



La France se place au 4<sup>e</sup> rang des pays exportateurs d'éco-industries.



## entreprises dans la course

Club nourrit depuis une décennie la même ambition : « Soutenir les efforts des PME et PMI françaises pionnières et innovantes dans le domaine des écotecnologies et désireuses de se positionner sur les marchés étrangers ». Fort d'une centaine de sociétés membres, ce club s'affiche aujourd'hui comme un pôle d'excellence d'entreprises leaders. « Notre mission consiste à aider les entreprises en leur donnant accès à une meilleure connaissance des marchés qu'elles visent. Notamment, en leur donnant la possibilité d'être présentes à des manifestations internationales », précise Dominique Campana, directrice de l'action internationale à l'Ademe. Pour être dans la course, le regroupement des petites entreprises du secteur est parfois nécessaire de manière à répondre à des appels d'offres complexes émanant de pays étrangers. Ces groupements ou partenariats scellés pour l'occasion leur permettent de proposer des solutions « clés en main » ou « sur mesure ».

Depuis son lancement, le club Ademe International a participé à la réussite d'une dizaine de projets réalisés dans différents pays, Chine et Maroc notamment. La centaine de sociétés adhérentes affiche une croissance annuelle de chiffre d'affaires à l'export de + 9 % contre + 4 % pour la moyenne européenne.

### Synergie entre acteurs publics et privés

Autre outil institutionnel au service des entreprises de ce secteur : le Plan export des éco-entreprises françaises (Pexe). Il a été lancé en 2002 sous l'impulsion du club Ademe International, d'Ubifrance et en concertation avec les ministères concernés (Finances, Développement durable, Affaires étrangères). Il se caractérise par la volonté de faire travailler ensemble acteurs publics (ministères, organismes nationaux et régionaux, agences, régions) et entreprises privées (groupements professionnels, entreprises, etc.) du secteur de l'environnement et des énergies renouvelables. « Notre action vise à promouvoir le chiffre d'affaires et l'emploi dans les PME et PMI françaises », souligne Jean-Claude Andréini, président du Pexe. Représentant 1 000 entreprises du secteur, cette association est structurée en huit groupes de travail spécialisés par métiers (eau, air, acoustique, etc.) afin de définir une stratégie de développement cohérente à

### www.eco-entreprises.fr, 1<sup>er</sup> site Internet 100 % dédié aux éco-entreprises

Avec son site d'accès gratuit [www.eco-entreprises.fr](http://www.eco-entreprises.fr), l'ACFCI (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie) fournit aux éco-entreprises une meilleure visibilité et facilite leur mise en réseau afin de les soutenir dans leur développement national et international. Le site répond aux préoccupations des éco-entreprises à travers des rubriques pratiques et pédagogiques consacrées au financement, à l'innovation ou encore à l'export. Il propose également un annuaire national des éco-entrepreneurs donnant accès à des fiches d'identité classées par localisations, par domaines d'activité (eau, air, énergie, déchets...) ou par métiers (collecte, ingénierie, mesure...).

l'international. « Pour réussir notre pari, il est nécessaire d'obtenir une plus grande connivence entre les acteurs du public et du privé, davantage de synergie dans les actions », résume Jean-Claude Andréini.

Un soutien apprécié par les chefs d'entreprise, d'autant que les principaux concurrents de la France, Etats-Unis, Japon et Allemagne notamment, développent des stratégies d'aide publique et d'incitation particulièrement efficaces. « Etre membre du club Ademe International ou du Pexe, structures parrainées à l'étranger par différents ministères français, donne à notre offre commerciale une crédibilité officielle non négligeable. En outre, ces dispositifs nous permettent de mieux connaître nos confrères et de monter des projets ensemble pour répondre à des appels d'offres », témoigne Serge Afflalo, directeur commercial d'Environnement S.A., une PME spécialisée dans les appareils de mesure de surveillance de la pollution. Avis partagé par Laurence Aupetit, responsable export chez Tisseyre & Associés, une PME de moins de dix salariés, qui se consacre à l'acoustique de bâtiments techniques. Elle réalise 25 % de son chiffre d'affaires à l'international : « Ces structures permettent à des petites sociétés comme les nôtres de mieux nous connaître, de mettre en commun nos expériences pour obtenir davantage de résultats à l'étranger. C'est important pour des entreprises qui se lancent dans l'exportation mais aussi pour celles qui désirent augmenter leur activité hors de nos frontières ». ■